

CHASSEURS du RHÔNE



et de la
MÉTROPOLE de LYON

Décembre 2022

· N°44 ·

le chasseur

du Rhône
et de la Métropole de Lyon

La chasse, une passion
à partager

- ▶ Portraits d'administrateurs de la FDCRML
- ▶ Actualité et vie de la Fédération
- ▶ Reproduction du faisán
- ▶ Bécasse des bois
- ▶ Schéma Départemental de Gestion Cynégétique



POUR VOTRE SAISON DE CHASSE
STEFLO VOUS PROPOSE :

PACK JEUNE CHASSEUR SÜHLBERG BLACK*

Calibre 12/76, canon 71 cm, extracteur, épreuve acier, mobil chokes,
2,8 kg, Garantie 5 ans

*Catégorie C - Vente libre sur présentation du permis de chasser ou d'une licence de tir.
Soumise à déclaration

Le fusil est livré
en prêt à chasser avec :



759,00€

soit 160,00€
de remise

599,00€

NOMBREUX DESTOCKAGES DE FIN DE SAISON !



ARMURERIE STEFLO EN
QUELQUES CHIFFRES :

1.000 m² d'espace de vente,
600 armes en stock,
8 spécialistes à votre
disposition dont deux
armuriers diplômés...

Textes sauf erreurs typographiques. Photos non contractuelles - Offres valables dans la limite des stocks disponibles. Exécution - Unifrance



CRÉATION DE VOTRE COMPTE SIA
SUR RDV, AJOUT D'ARMES MANQUANTES...

PISTEURS

CHASSE • TIR • NATURE

Retrouvez votre spécialiste :

STEFLO

69 Allée Caillotières ZAC d'Épinay
69400 GLEIZÉ - VILLEFRANCHE SUR SAONE

04 37 55 14 10

steflo.chasse@orange.fr

www.armurerie-steflo-lyon.com

www.pisteurs.fr




Sommaire

Infos nationales et régionales	p. 2
Actualités et vie de la FDCRML	p. 3
Gestion habitat et faune sauvage	p. 6
Gestion du gibier	p. 8
Réglementation et sécurité	p. 12
Suivi sanitaire	p. 14
Coin du piégeur	p. 15
Nature, éducation environnement	p. 16
Associations spécialisées	p. 17
Activités canines	p. 18
Vie des associations	p. 19

Le Chasseur du Rhône
et de la Métropole de Lyon
N°44 - Décembre 2022

Directeur de la publication : Alain Berlioz-Curlet
Rédaction et administration :
Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon
1, allée du Levant - 69890 La Tour de Salvagny
Tél. 04 78 47 13 33
contact@fdc69.com - www.fdc69.com

Photo couverture : GEST
Création et réalisation :
Imprimerie Locamail System 
5 allée des Séquoias - 69760 Limonest
Tél. 04 78 64 80 00 - contact@locamailsystem.fr

Ce journal a pu être imprimé avec le soutien financier des annonceurs et la participation de la Commission Communication fédérale. La rédaction leur exprime ses remerciements et invite les lecteurs à leur faire confiance.

Tirage : 9 300 ex. Imprimé sur papier recyclé.

ISSN 2551-1203
ISSN 2551-4504

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

Le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes
accompagne les projets des Chasseurs.

Chers amis,

L'hiver 2022 débute et avec lui de formidables journées de chasse s'offrent à nous.

Les spécialistes de la bécasse vivent des émotions que seule notre passion peut offrir, les chasseurs de plaine redécouvrent chaque matin leur campagne givrée en guettant d'éventuels vols de grives et de pigeons et bien entendu les battues battent leur plein.

Avec elles ce sont aussi ces moments de convivialité qui nous réunissent chaque week-end et mélangent les générations au cœur des villages.

L'hiver est aussi marqué par la période des fêtes de fin d'année. Nous serons nombreux à nous réunir en famille autour de repas où la venaison sera mise en valeur.

La chasse est effectivement bien ancrée notre patrimoine gastronomique français et donc, là encore, dans les traditions ancestrales de notre Pays.

Pensons à faire profiter et découvrir cette venaison, viande sauvage, locale et "naturelle" autour de nous. Les non-chasseurs sont ainsi touchés par les valeurs de partage et de convivialité que la chasse véhicule.

Comment s'opposer frontalement à la chasse après s'être régalé autour d'un filet mignon de sanglier, un civet de lièvre ou un faisan aux châtaignes ?

C'est d'ailleurs autour de terrines locales de gibier que nous avons eu plaisir à échanger avec les maires et élus du territoire sur les enjeux de sécurité, de biodiversité et de vie municipale lors du congrès des Maires du Rhône (organisé cet automne par l'Association des Maires de France 69) où la Fédération tenait un stand avec nos partenaires pêcheurs et représentants agricoles.

La chasse est effectivement bien présente dans la vie de nos villes et villages et chaque chasseur doit tout faire pour s'y intégrer et montrer une image positive et sincère de notre activité.

Notre activité est ainsi très large et va bien au-delà de la simple pratique de la chasse.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'Administration de la Fédération lance la mise à jour de notre Schéma Départemental de Gestion cynégétique ou chaque chasseresse et chasseur peut apporter ses contributions au travers d'une enquête en ligne.

Soyez nombreux à y répondre afin que les propositions d'actions qui y seront inscrites soient cohérentes avec la volonté du plus grand nombre.

C'est sur cette perspective de réécriture de notre prochaine feuille de route de la Chasse du Rhône et de la Métropole de Lyon pour les 6 ans à venir que je clot cet éditorial en vous souhaitant d'excellentes fêtes de fin d'année.

Alain BERLIOZ-CURLET,
Président de la FDCRML



La chasse, contributrice nette au budget de l'État pour la sauvegarde de la nature

C'est un constat qui a été largement partagé cet été : les chasseurs se sont massivement investis en soutien aux pompiers, avec les agriculteurs et d'autres acteurs de la ruralité, pour combattre les incendies.

Ce n'est pas seulement sur le terrain que les chasseurs agissent, au quotidien, pour préserver la biodiversité. La FNC, injustement mis en accusation sur les financements, est avec son réseau fédéral (FDC), ses associations de chasse et ses chasseurs, contributrice nette au budget de l'État.

Sur l'exercice comptable 2020/2021 (année cynégétique), l'État perçoit environ 90 millions d'euros via l'OFB et l'ONF du monde de la chasse.

Ces deux offices exercent des missions emblématiques dans la protection des écosystèmes.

Quelles sont les redevances versées à l'État ?

La loi chasse du 24 juillet 2019 a permis de réorganiser les flux financiers internes au monde de la chasse.

Il s'agit de fonds de nature privée puisque payés par les chasseurs.

Avec près d'un million de pratiquants, les chasseurs paient donc à l'État environ 50 millions d'euros.

Quant à l'ONF, les recettes brutes de la chasse sont d'environ 40 millions d'€/an (audition du directeur de l'ONF en mars 2022 dans le cadre de la mission sénatoriale sur la sécurité à la chasse).



La chasse contributrice nette à hauteur de **71 M€/an** au budget de l'État pour la sauvegarde de la nature

90 M€
Ce que **versent** les chasseurs à l'État

19 M€

De l'État **en compensation** de missions et d'actions en faveur de la biodiversité



BOUCHARD Michel

Bonjour à toutes et à tous, amies chasseresses et amis chasseurs,

Nouvellement élu administrateur de la FDC du Rhône sur le Secteur des Monts du Lyonnais Est, permettez-moi de me présenter et de vous faire part de mes motivations.

J'aurais 60 ans en Février 2023, j'habite et suis originaire de POLLIONNAY.

Mes occupations nature sont l'exploitation forestière, les champignons, la pêche, les Bonsaïs et le jardinage.

Chasseur depuis 42 permis, j'ai commencé aux petits gibiers avec un épagneul Breton.

J'étais un des premiers chasseurs au chien d'arrêt à parcourir la commune de POLLIONNAY où les chiens courants faisaient l'unanimité.

J'appréciais particulièrement la traque de la bécasse et des perdrix.

Un de mes meilleurs souvenirs (bien que très nombreux) est une chasse à la perdrix qui s'est terminée par mon premier sanglier prélevé accusant le poids de 117 Kg en compagnie d'un ami chasseur de Thurins (il se reconnaîtra).

Robin Bellon

Tout nouvel élu au poste d'administrateur, je suis heureux de m'investir pour les chasseresses et chasseurs rhodaniens.

J'ai eu 34 ans récemment et exerce une activité de paysagiste dans les monts du lyonnais.

Habitant Saint Martin en Haut,

je me trouve au cœur du secteur qui m'a été attribué, où j'aurai le plaisir d'accompagner les associations locales durant ces prochaines années.

Chasseur, piégeur et garde-chasse sur la commune de Duerne depuis 18 ans déjà, je pratique la chasse du petit mais également du gros gibier avec une équipe très conviviale.

Épicurien et fervent défenseur du monde rural, j'apprécie échanger sur nos pratiques et nos traditions.

Depuis, je chasse principalement le gros gibier en battue et à l'approche. Mes motivations en tant que nouvel administrateur sont de mettre en valeur et protéger la biodiversité ainsi que notre patrimoine cynégétique.

Pour cela, 2 actions me tiennent particulièrement à cœur :

- Fédérer un lien entre les communes et associations pour expliquer le monde de la chasse et le partage des territoires tout en faisant respecter le droit de propriété.
- Entretien et développer une collaboration avec les agriculteurs et forestiers pour parler d'une seule voie face à nos détracteurs.

Je concluais par ma conviction personnelle :

Nous devons être tous acteurs de notre passion pour l'expliquer et la défendre tout en étant irréprochables sur le terrain comme sur les médias.

Bien amicalement



Ce nouveau rôle qui m'a été attribué me donne l'opportunité d'œuvrer pour le monde de la chasse, d'apporter un regard nouveau pour aider et être à l'écoute des chasseurs de mon secteur.

Plus largement, je suis membre de deux commissions, celle de la communication et celle du petit gibier qui apparaissent pour moi comme importantes pour l'avenir de la chasse dans notre département.

Je vous souhaite à toutes et tous de profiter de cette saison de chasse et de vivre pleinement notre passion commune.



Rencontres FDCRML/Parlementaires

Les relations locales avec les parlementaires sont importantes pour expliquer la chasse, les inquiétudes et aussi les attentes des chasseresses et des chasseurs.

C'est donc avec un grand intérêt que les chasseurs de l'ACCA de Chaponnay et des communes voisines ont pu échanger avec Jean-Luc FUGIT, député de la 11^{ème} circonscription en présence du Président Fédéral Alain BERLIOZ-CURLET, du Directeur et de Jean-Pierre COURSAT, vice-Président.

De même, le Président Fédéral et le directeur ont été reçus par Alexandre PORTIER, député de la 9^{ème} circonscription. Des rencontres riches et positives qui peuvent être saluées.



Formation AMF

Plus de 30 maires, adjoints ou conseillers municipaux ont participé le 5 septembre dernier à une formation sur le thème «Le Maire et la chasse sur sa commune» organisée en partenariat avec l'AMF69 (Association des Maires de France 69) sur le stand de formation de St Andréol le Château.

Les questions juridiques ont été complétées par les sujets de veille sanitaire, du rôle des associations de chasse dans les communes et des liens étroits qu'elles doivent avoir avec leur maire et les élus.

En cette fin d'année, chaque chasseur et chaque association de chasse doit penser à ses relations : dégustation de venaison locale (terrines, banquets, repas des aînés), encart dans la gazette municipale, journée de découverte de la chasse avec le conseil Municipal...



Congrès des Maires du Rhône, votre Fédération était présente.



Comme tous les ans, la FDCRML était présente pour le salon des Maires organisé avec brio par l'AMF69.

Avec un stand commun fédérations de chasse et de pêche et voisin de nos partenaires de la Chambre d'Agriculture et de la SAFER, un véritable pôle rural s'est formé sur le salon.

De nombreux contacts ont ainsi été établis avec les Maires, Adjoints et Conseillers Municipaux avec des échanges riches et constructifs sur la réglementation, la sécurité, la veille sanitaire et la régulation des ESOD.

L'occasion pour de nombreuses personnalités de témoigner leur soutien avec ici la présence de Christophe GUILLOTEAU, Président du Département et de Patrice VERCHERE, Maire de Cours et Président de la COR aux côtés du Président BERLIOZ-CURLET, du Directeur Antoine HERRMANN, d'Alain LAGARDE Président de la Fédération de Pêche et de Pierre GACON responsable technique de la Fédération de Pêche.



Catalogue de formations fédérales 2023 à retrouver en ligne sur le site internet fédéral

Le catalogue annuel de formation de la FDCRML est publié ces dernières années en décembre pour l'année à venir. La fin d'année 2022 n'échappera pas à la règle et le catalogue 2023 sera mis en ligne sur le site internet fédéral. Inscrivez-vous rapidement car certaines formations sont vite complètes....

Les inscriptions :

- Inscription en ligne par intranet sur l'espace de saisie du site fédéral pour faciliter la vie des associations de chasse et des chasseurs.

Quelques exemples de formations :

- Devenir garde-chasse particulier
- Site internet fédéral
- Membre de Conseil d'administration d'une association de chasse
- Régulation par tir des corvidés
- Connaissance, réparation, indemnisation et prévention des dégâts de gibier sur les cultures agricoles
- Chasser à l'arc
- Chasse d'été du grand gibier et du renard
- Utilisation de pièges photographiques

- Hygiène de la venaison
- Responsable de battue ou Traqueur armé
- Communiquer sur la chasse avec les non chasseurs :
- Se perfectionner au tir
- Développement des populations de petit gibier
- Se former au Piégeage - Agrément piégeur
- Formation décennale sécurité



Simplification des démarches : Moins de papier pour les prochaines circulaires

Avec la modernisation des outils informatiques, les coûts de plus en plus importants du papier et de l'affranchissement postal, la FDCRML a décidé de s'équiper de la GED (Gestion Electronique des Documents) notamment pour adresser les circulaires aux responsables d'associations de chasse uniquement par mail.

Les avantages de la GED sont :

- Simplification des démarches
- Réduction des coûts : plus de papier ni d'affranchissement
- Centralisation et suivi des données : réponse aux enquêtes, bon de commande, etc... en ligne
- Sécurisation des données et des documents : archivage électronique

IMPORTANT : NOUVEL ADRESSAGE DANS LES COMMUNES

Régulièrement, les municipalités procèdent à la numérotation des rues de leur commune. Si c'est votre cas, pensez à nous indiquer votre nouvelle adresse postale à contact@fdc69.com

Inscription permis de chasser 2023

A compter du 1^{er} janvier 2023, l'OFB va modifier la procédure de l'inscription au permis de chasser avec la mise en place d'un site. Le lien sera mis en ligne sur le site de la fdc69 dès janvier.

Le candidat devra faire sa demande **directement et uniquement sur le site** avant d'envoyer son dossier à la fédération. Toutes les instructions seront communiquées au fur et à mesure par mail au candidat.



Des graines d'arbres et arbustes des ENS du Rhône pour les futures haies de demain !

Dans le cadre de la mise en place du «label végétal local», un partenariat a été mis en place entre la Communauté de Communes Saône Beaujolais, le Collège de Belleville en Beaujolais, les Pépinières SOUPE et la FDCRML.

Le label «végétal local» vise à récolter des graines d'arbres et d'arbustes de végétaux locaux sur des espaces protégés du Rhône afin de replanter des essences adaptées génétiquement au climat et aux conditions de notre département.

Ainsi en 2021, nous avons réalisés des récoltes sur l'Espace Naturel Sensible des Landes du Beaujolais qui, cette année 2022, suite à la sécheresse et la canicule, n'a que très peu de production de fruits que nous avons préféré laisser à la faune sauvage.

Ainsi nous avons pu récolter des graines en abondance sur l'ENS du Mont de Brouilly.

Le vendredi 7 octobre 2022, avec l'aide de 21 élèves du Collège de BELLEVILLE en Beaujolais sous l'encadrement de l'enseignante Mesdames CASADELLA et la présence de Madame Laetitia FAURE de la CCSB, des prélèvements de

graines de Cornouillers sanguin, troènes des bois, prunelliers, églantiers, chênes et aubépines ont pu être réalisés.

Les graines ont ensuite été transmises aux Pépinières SOUPE à Chatillon sur Chalaronne afin de mettre en production les fruits de cette récolte dans le but de produire les futurs arbres et arbustes qui vont composer les plantations de haies du Beaujolais de l'année prochaine.

Un bel exemple d'exploitation locale de nos ressources naturelles locales.



Diversité de semis pour la faune sauvage en 2022 dans le Rhône et la Métropole de Lyon ...

La FDCRML aidée par la Région AURA a maintenu son soutien aux couverts intermédiaires, couverts inter rangs, méteils, couverts faunistiques qui favorisent la biodiversité... Les bénéficiaires sont les exploitants agricoles en grandes cultures, viticulteurs, éleveurs mais aussi les associations de chasse locales.

CIPANAB : Ce sont 398 hectares de Couvert Intermédiaire Piège A Nitrate Amélioré pour la Biodiversité en conventionnel et bio, qui ont été implantés sur le Rhône et la Métropole de Lyon cet été avec les exploitants.

Des visites de parcelles entre associations de chasse et exploitants seront proposées, pour évaluer ensemble l'intérêt du dispositif, et de la communication par les panneaux.

Composition des CIPANAB :

- ▶ Avoine de printemps / Vesce commune / Phacélie / Trèfle d'Alexandrie / Radis géant
- La plupart des semis a été réalisé en zone de grandes cultures et en zone viticole, mais la canicule a parfois impacté la réussite des semis.

METEILS : 9 ha de méteils testés essentiellement avec des éleveurs en automne 2022, à qui il a été proposé les mélanges en vue d'une implantation après récolte de maïs ensilage, et récolte tardive en juin 2023.

Composition des METEILS :

- ▶ Mélange 1 : «à moissonner» :
 - 72 % de triticale soit 90kg/ha
 - 18% d'avoine d'hiver soit 22.5kg/ha
 - 10 % de trèfle violet soit 12.5kg/ha
- ▶ Mélange 2 : «à récolter après le 15 juin» à 125kg/ha composé de :
 - 84% triticale soit 105kg/ha
 - 16% trèfle violet soit 20kg/ha

CULTURES FAUNISTIQUES : Pour être complet sur ce dossier, il convient de rajouter les **61 hectares** de couverts faunistiques réalisés par les associations de chasse et leurs prestataires au printemps 2022, sans compter les surfaces entretenues pour maintenir des prairies par gyro broyage.

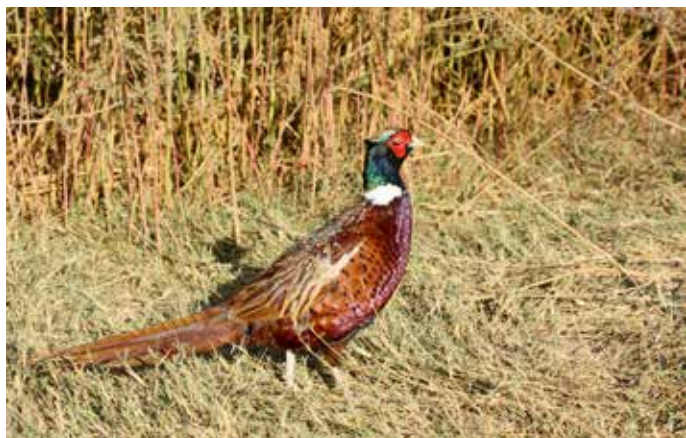
Composition des CULTURES FAUNISTIQUES :

- ▶ soit le mélange faunextra, (Trèfles, sarrazin, avoine),
- ▶ soit le mélange de maïs avec variétés tardives et précoces présentant essentiellement un intérêt en cultures de dissuasion pour des oiseaux granivores et mammifères.





Suivi de la reproduction du faisan dans le Rhône



Depuis huit ans, grâce à un réseau de 26 observateurs bénévoles, des échantillonnages de compagnies de faisans sont réalisés, bien souvent en même temps que les échantillonnages de perdrix.

Au total, 288 jeunes ont été observés pour 53 compagnies avec 85 poules ce qui nous donne 68% des poules avec des jeunes.

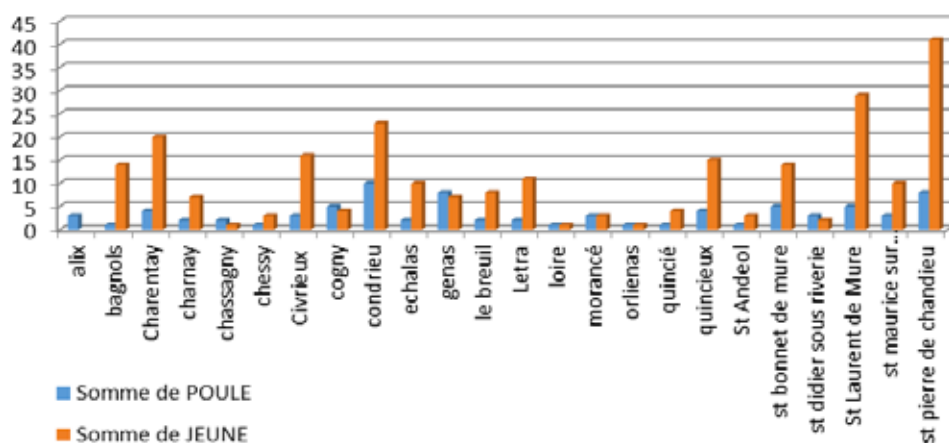
Après application de la méthode d'analyse préconisée par l'OFB, nous regardons le nombre de jeunes par poule.

La reproduction peut être catégorisée suivant le tableau ci-dessous :

Bonne reproduction	Reproduction moyenne	Mauvaise reproduction
Plus de 4 jeunes/poule	3 à 4 jeunes/poule	Moins de 3 jeunes/poule

Avec 3.39 jeunes recensés par poule, et 4.97 jeunes par poule accompagnée, la reproduction est moyenne.

En fonction de la date d'observation et de l'âge estimé des poussins, il est calculé une date d'éclosion pour chacune des compagnies.



La période des naissances a débuté à partir du 1^{er} avril pour finir au 10 juillet.

On a un premier pic de naissances sur la période du 1^{er} mai au 10 mai et un deuxième pic du 21 mai au 31 mai.

Un troisième du 21 juin au 30 juin liée à des pontes de remplacement.

La période d'éclosion s'étale jusqu'au 10 juillet.

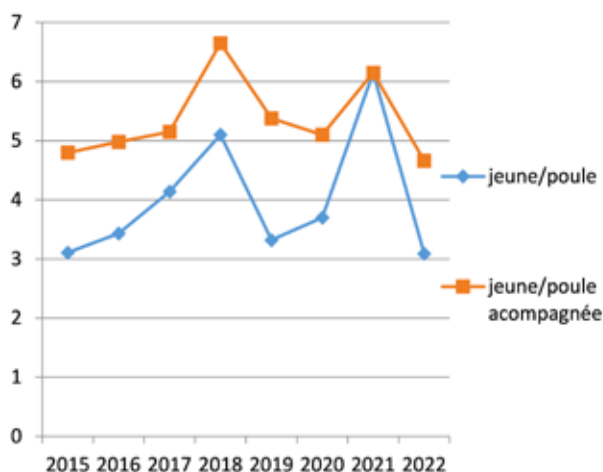
Ces observations reflètent une reproduction moyenne à faible.

La commission petit gibier de la FDCRML vous invite à vous rapprocher du service technique afin de mettre

en place des dispositifs de parcs de pré lâchers pour favoriser l'adaptabilité des faisans remis en nature l'été.

La Fédération Départementale des Chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon remercie vivement les personnes ci-dessous, pour avoir transmis leurs informations sans lesquelles ce travail ne pourrait être réalisé : **BERTHOLET** Clément, **BONTEMPS** Philippe, **BLAYON** André, **BOYER** Christian, **CONDAMIN** Adrien, **CLANCHE** Stéphane, **CLAUZEL** Bernard, **COMBES** Patrick, **DUMAS** François, **DUMOULIN** Franck, **FOILLARD** Jean Paul, **GALAMETZ** Franck, **GILIBERT** Denis, **GRANGE** Sébastien, **LACOMBE** Pierre, **LAPALUS** Robert, **LEROUX** Michel, **MAZET** Jean Claude, **PAILLET** Jean Pierre, **PERRET** Pierre, **POULY** Jean Michel, **RACHEDI** Jocelyn, **ROCHE** Jean-François, **ROCCHETTO** Guy, **ROLLAND** Bruno, **VIOLON** Roger, **WOJCIECKOWSKI** Ludovic, et l'association de chasse de **CHARNAY**.

Sur 24 communes du département, nous avons eu connaissance de 93 observations de faisans représentant un total de 438 oiseaux répartis en 288 jeunes et 150 adultes (65 coqs et 85 poules).



Bécasse des bois : Un taux de survie qui s'est amélioré au cours des trente dernières années

(Lu dans la lettre d'info du réseau Bécasse OFB/FNC d'octobre 2022)

Les données de baguages, contrôles (recapture par un bagueur) et reprises (mort de l'oiseau), récoltées depuis plus de trente ans sur la Bécasse des bois offrent la possibilité d'effectuer une analyse des taux de survie hivernaux.

Analyse qui a été réalisée, dont les résultats montrent que les pressions exercées sur cette espèce auraient tendance à s'atténuer dans le temps du fait du changement climatique et d'une baisse de la pression de chasse.

Le bilan est donc dans l'ensemble positif pour la survie hivernale de la bécasse sur ces dernières années.

De plus, comme observé pour d'autres limicoles hivernant en Europe, le changement climatique pourrait être en train d'engendrer un déplacement de l'aire de répartition de l'espèce vers le nord et l'est du pays.



Le détail de la lettre d'info du réseau Bécasse OFB/FNC d'octobre 2022 peut-être obtenu sur demande à contact@fdc69.com

Collecte des ailes de bécasse dans le Rhône

Comme tous les ans, le CNB 38/69 mobilise ses membres mais également tous les chasseurs de bécasses dans la collecte des ailes de bécasses prélevées à la chasse.

L'importance de cette collecte repose dans le suivi scientifique qui est ainsi mené sur cet oiseau, attestant et prouvant au travers de ces différentes analyses de la bonne santé des populations de bécasses alimentant nos territoires.

En effet, la lecture des ailes de la bécasse des bois permet de déterminer la tranche d'âge de l'oiseau et ainsi de mesurer le taux de juvéniles et d'adultes prélevés à la chasse.

Ces données sont indispensables pour évaluer l'état de conservation de l'espèce. La chasse de demain en dépend !

Cette collecte consiste à prélever une des deux ailes (Droite ou Gauche étant indifférent, la moins abimée étant à privilégier) de chaque oiseau prélevé, de la stocker déployée afin qu'elle puisse sécher d'une manière ouverte pour faciliter ainsi la lecture du plumage par le lecteur officiel du CNB 38/69.

Ensuite, mettre cette aile dans une enveloppe adéquate ou bien dans une enveloppe standard avec les informations nécessaires (Date, lieu du prélèvement, poids de l'oiseau,

et coordonnées du chasseur avec adresse email) afin que le lecteur d'aile du CNB 38/69 puisse systématiquement communiquer au chasseur les caractéristiques du dit oiseau. Confidentialité assurée.

Contacts lecteurs d'ailes du CNB :

Irigny : Bernard CLAUZEL : 06 09 13 24 06

St Didier sous riverie : Yoann VINDRY : 06 85 22 84 65

Givors : Richard USSEGLIO-CARLEVE : 06 72 83 64 65

St Bonnet de Mure : Cosenza CATALDO : 06 03 13 24 42



Suivis des Chevreuils et des Sangliers autour de la Vallée du Gier

Cette étude s'inscrit dans le Contrat Vert et Bleu du «Grand Pilat», elle vise à comprendre les déplacements de la faune sauvage et à proposer des aménagements favorables aux abords des infrastructures.

Cette action est financée par des Fonds Européens (FEDER).

2 volets sont mis en œuvre.

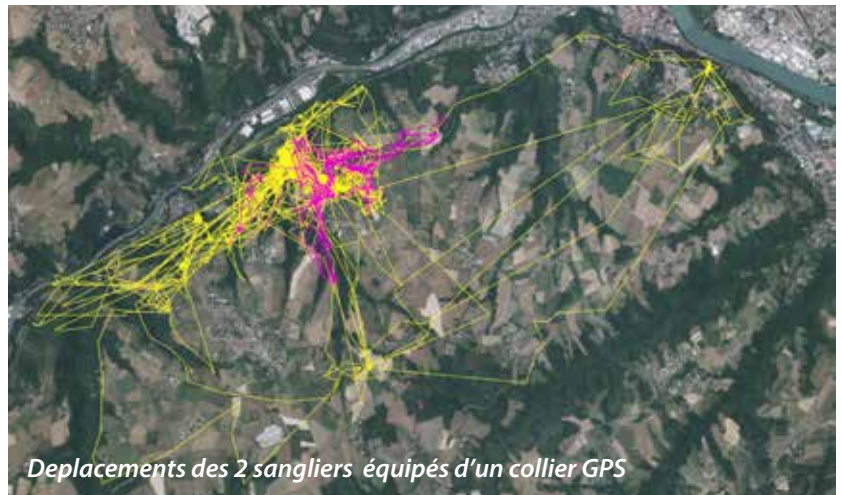
Le premier volet est la mise en place de cages de part et d'autre de la Vallée du Gier pour capturer vivants des sangliers et chevreuils pour leur apposer des boucles auriculaires numérotées ainsi que des colliers GPS pour les spécimens adultes. Les animaux capturés au Sud des infrastructures linéaires sont marqués par des boucles rouges alors que ceux marqués au Nord sont identifiés avec des boucles jaunes.

Ces différents systèmes mis en place ont pour but de mettre en évidence une traversée de l'autoroute et de la voie ferrée par les individus identifiés. Les boucles auriculaires disposent d'un numéro d'identification unique pour chaque individu ainsi qu'un numéro de téléphone pour renseigner différentes informations (indispensables pour le suivi scientifique).

La période de capture est comprise entre le mois de mai et le mois d'août. La saison 2022 a permis de capturer :

- 32 sangliers bouclés dont 2 femelles équipées d'un collier GPS
- 2 chevreuils bouclés

Les captures ont eu lieu sur les communes suivantes : Farnay, Echalas, Trèves, St Jean de Touslas et Dargoire.



Depuis le début de la saison de chasse, 8 sangliers porteurs de bague auriculaire ont été prélevés.

6 sur le département du Rhône et 2 sur le département de la Loire.

Le deuxième volet porte sur des prélèvements de poils afin d'étudier la variabilité génétique entre les ongulés prélevés sur le plateau Lyonnais et ceux capturés sur le parc du Grand Pilat. L'étude génétique des sangliers et des chevreuils capturés permet d'évaluer la capacité des grands mammifères à se reproduire avec des individus situés sur le secteur opposé. Des individus proches génétiquement témoigneraient d'un croisement de patrimoines génétiques récents et par conséquent d'une capacité de reproduction entre les sangliers et/ou les chevreuils situés de chaque côté de l'A47 et de la voie ferroviaire. Ces données génétiques peuvent donc être des indicateurs fiables pour estimer la capacité des ongulés à traverser cette barrière quasi infranchissable.

Les résultats globaux seront présentés à l'issue de tous ces suivis.



Sanglier : Stabilité des prélèvements dans le Rhône pour cette saison 2022/2023 ?

Si le tableau de chasse continue de refléter l'état des populations, force est de constater que la baisse des populations de ces dernières années continue de se confirmer en début de saison ... D'autres indicateurs confirmaient cette situation dans de nombreuses unités cynégétiques.

«Au plus bas de ces dernières années...» Telle semblait être la situation fin octobre 2022, même si certaines raisons peuvent toujours expliquer la baisse des tableaux de chasse, comme la canicule, une reproduction tardive, les mesures de sécurité draconiennes mises en place par les responsables de battue, l'abondance d'usagers de la nature en septembre et octobre, etc.

Les chiffres du tableau comparés ci-dessous à la fin octobre de ces dernières années sont suffisamment explicites et



traduisent sans doute dans une large proportion l'évolution de la situation des populations dans les différentes unités cynégétiques.

A la mi-novembre le tableau de chasse départemental semble remonter au niveau de 2021.

	Clunisois	Neulise	Pramenoux	Ht Beaujolais Nord	Coteaux Beaujolais et Vallée de la Saône	Ht Beaujolais Sud	Pierres Dorées	Monts d'Arjoux Popey Turdine	Monts d'Or Plaine des Chères	Neuvlie	Monts du Lyonnais Ouest	Monts du Lyonnais Est	Ouest Lyonnais	Est Lyonnais	Plateau du Lyonnais	Vivarais Pilat	Tableau Départemental au vers le 30/10	Tableau final de la saison
01/11/2015	209	21	66	243	13	164	32	20	52	0	15	33	2	22	14	118	1024	2140
30/10/2016	147	14	39	150	5	182	20	16	17	0	17	22	0	16	6	71	722	1601
29/10/2017	177	3	64	175	7	145	30	8	35	0	12	30	2	30	15	84	817	1937
28/10/2018	184	4	24	151	5	91	18	19	50	0	10	15	2	7	6	56	642	2019
27/10/2019	191	9	43	172	23	134	29	18	54	0	14	28	4	11	8	79	817	2209
31/10/2020	409	3	58	310	40	239	73	26	181	0	52	136	8	80	13	106	1734	1847
31/10/2021	134	4	21	97	14	93	28	17	47	1	13	57	4	13	4	81	628	1585
30/10/2022	119	10	28	140	29	78	8	6	26	0	7	35	2	13	0	77	578	?

Vous aimez observer la faune ! Connaissez-vous l'application Vigifaune ?



Cette application lancée il y a déjà quelques années par la Fédération Régionale des Chasseurs d'Auvergne Rhône-Alpes pour évaluer la mortalité routière (collisions) vient d'évoluer pour permettre de récolter de nouvelles données !

Vous pouvez désormais saisir toutes vos observations d'animaux vivants ainsi que de nombreuses autres causes de mortalités comme par exemple les collisions avec une éolienne ou encore la prédation.

Cette application est utilisable aussi bien par les chasseurs que par le grand public donc n'hésitez pas à diffuser l'information autour de vous !

Nous vous attendons nombreux pour recueillir un maximum d'informations sur la faune de notre Région !

Changement des règles européennes concernant l'usage du plomb : les solutions à portée de tous.

Rappel : Publication d'un nouveau règlement par la Commission européenne

Le règlement de l'Union européenne qui concerne le plomb dans la grenaille de chasse utilisée à l'intérieur ou autour des zones humides a été publié au Journal Officiel de l'Union européenne le 26 janvier dernier. Il précise que la grenaille de chasse formée de plomb pour au moins 1% de son poids sera interdite à compter du 15 février 2023 à l'intérieur ou à moins de 100 m des zones humides.



Témoignage de Stéphane AUVRAY, Armurier à Gleizé (69)

Le Chasseur du Rhône (LCR) : Les chasseurs du Rhône sont inquiets de l'évolution de cette réglementation. Quelles solutions s'offrent à eux ?

Stéphane Auvray (SA) : Nous avons déjà une réglementation sur l'usage du plomb à proximité des zones humides depuis 2005. Les solutions existent donc depuis longtemps.

LCR : Quelles sont-elles et avec quels fusils ?

SA : Depuis 2006, tous les fusils fabriqués sont éprouvés pour tirer des billes d'aciers (et les autres munitions de substitution). Je précise que les cartouches classiques à billes d'acier ne sont pas plus chères que celles au plomb et que les performances se sont nettement améliorées ces dernières années.

Pour les fusils plus anciens, il est possible de tirer des cartouches à billes d'acier «basse pression» mais il faut se limiter à des tirs à 25 mètres.

Sinon il est possible de recourir aux cartouches à **grenailles de bismuth, tungstène, zinc...** Le prix est encore nettement supérieur au plomb mais les qualités balistiques s'en rapprochent voire même sont supérieures.

LCR : Selon vous ces adaptations sont donc largement possibles et accessibles ?

SA : Effectivement, un chasseur, même avec un fusil ancien peut avoir recours à des cartouches de substitution en début de saison pour aller au lièvre même si elles sont encore assez onéreuses.

Lorsqu'il ira aux grives ou aux pigeons sur des secteurs propices éloignés des zones humides, ses anciennes cartouches à plomb feront toujours l'affaire et il pourra ainsi multiplier les tirs sans soucis de budget.



La FNC mobilisée pour engager un programme de recherche en vue de l'interdiction totale du plomb

Willy Schraen, le président de la FNC souhaite engager avec les industriels européens de la munition un programme de recherche et développement pour parvenir à trouver un matériau de substitution qui respecte trois préalables :

- un prix quasiment équivalent au plomb,
- un matériau qui puisse être utilisé avec les fusils anciens
- et qui ait la même efficacité que le plomb.

Pour en savoir plus :

<https://www.chasseurdefrance.com/le-dossier-plomb/>

Réunion d'information sur la réglementation de la chasse pour la saison 2022/2023 le 1/09/2022

Le président BERLIOZ CURLET et plusieurs administrateurs ont accueilli les participants au siège fédéral pour cette réunion annuelle proposée avant l'ouverture à l'ensemble des présidents d'association de chasse. Le moment important pour échanger avec les principales forces de police en charge de la chasse.

L'Office Français de la Biodiversité avec Romain CHAZAL, Amélie CHANTEREAU et la Gendarmerie Nationale avec le chef Alexandre FIGUEIREDO étaient présents et ont répondu aux questions des nombreux responsables de chasse sur une grande diversité de sujets cynégétiques.

Les points traités ou abordés ont porté essentiellement sur :

- L'arrêté ouverture et clôture de la chasse 2022/2023
- Bilan des accidents de chasse
- Les principales infractions de chasse constatées
- Formation décennale sécurité dans le Rhône 2022

- Le SDGC 2017/2023
- La réglementation sur le piégeage
- La réglementation sur l'agrainage
- La prévention du braconnage et conduite à tenir en la matière pour saisir les forces de l'ordre
- Etc...



Schéma Départemental de Gestion Cynégétique : renouvellement en juillet 2023

Interview d'Alain BERLIOZ-CURLET, Président de la FDCRML

Le Chasseur du Rhône (LCR) : Président, avant toute chose, qu'est-ce qu'un SDGC ?

Alain Berlioz-Curlet (ABC) : Il s'agit d'un outil fonctionnel et légal qui sert de feuille de route pour 6 ans aux chasseresses et chasseurs et à leur Fédération.

LCR : Que contient-il ?

ABC : Les différents thèmes concernent l'Organisation de la chasse (gestion des associations de chasse, des territoires...), les espèces (comptages et suivis, plans de chasse et plans de gestion...), les milieux et habitats de la faune sauvage (actions sur le développement des couverts, des haies...), la Communication et la formation (éducation à l'environnement, formation des chasseurs et des non-chasseurs, la communication avec les médias...) et la sécurité (mesures réglementaires).

LCR : Quelles ont été les principales actions du SDGC actuel ?

ABC : Lorsqu'on en parle autour de nous, ce sont avant tout les mesures réglementaires qui ressortent. Elles concernent surtout la sécurité mais aussi les lâchers de gibier et l'agrainage du grand gibier.

LCR : Quelles seront les grandes orientations du prochain ?

ABC : La version actuelle (2017-2023) du SDGC est très aboutie. Le travail va surtout consister à l'actualiser mais d'ores et déjà nous savons que l'accent sera mis sur différents dossiers comme la veille sanitaire sur la faune sauvage, la communication et l'implication auprès des municipalités ainsi que la modernisation et la simplification des démarches administratives.

Bien entendu, ce seront aussi les attentes des chasseurs du territoire qui définiront les actions.

LCR : Comment va-t-il être construit ?

ABC : Il est important de rappeler que le SDGC est élaboré par les chasseresses et les chasseurs au travers de leur Fédération. Il est ensuite approuvé par le Préfet pour lui donner sa portée réglementaire.

Nous allons associer les services de l'état (DDT, OFB...) ainsi



que plusieurs partenaires (représentants agricoles et forestiers, collectivité...) aux réflexions et s'appuyer sur les remarques et suggestions de nos chasseurs et des présidents et présidentes d'associations de chasse.

Une enquête à remplir en ligne a ainsi été adressée à toutes et à tous afin que l'ensemble de la communauté des chasseurs puisse s'exprimer.

LCR : Quels conseils donneriez-vous aux chasseurs du Département pour que le SDGC soit en phase avec leurs attentes ?

ABC : Répondre à l'enquête est l'étape la plus importante. Ensuite, il faut réfléchir avec les Présidents d'associations de chasse qui sont leurs relais auprès de nous.

Ces derniers peuvent échanger avec leur administrateur local sur des thèmes qui leur tiennent à cœur.

LCR : Quelle forme prendra le futur SDGC ?

ABC : Le Conseil d'Administration réfléchit à la question et souhaite s'appuyer sur l'avis des adhérents pour trancher entre une version numérique ou papier voire une solution mixte.

Maison de la Pêche de la Chasse et de la Nature



La Grippe aviaire

La grippe aviaire est une maladie très contagieuse ayant un impact sur la mortalité des oiseaux sauvages mais surtout (avec de nombreux abattages) sur nos élevages avicoles.

Il ne faut pas oublier de plus que la transmission à l'homme reste toujours possible.



La transmission peut être :

Directe : d'oiseaux (sauvages) à oiseaux (sauvages ou domestiques)

Indirect : par le biais de fientes, de matériel, de bottes ou par les mains de l'homme entre appelants ou cadavres d'oiseaux sauvages et

oiseaux domestiques (d'élevages ou de particuliers).

Dans toutes les zones à risques, il faudra faire :

Un bon nettoyage qui commence par un **lavage complet à l'eau et au savon pour éliminer la matière organique.**

Tout ce qui aura été en contact direct avec les oiseaux ou leurs fientes sera ensuite désinfecté avec un produit virucide à base d'ammonium quaternaire notamment.

Si vous trouvez des oiseaux migrateurs morts :

- ne pas ouvrir ni même «ausculter» les oiseaux trouvés morts, mais contacter la FDC ou l'Office Français de la Biodiversité, qui les emmènera tels quels au Laboratoire Vétérinaire Départemental.

Pour les transporter :

- Mettre des gants de préférence jetables ou au moins des gants lavables et bien les nettoyer après la manipulation.
- Mettre le cadavre dans un sac plastique que l'on ferme en serrant bien, en évitant de respirer l'air sorti du sac
- Mettre le 1^{er} sac plastique dans un 2^{ème} sac.
- Retourner les gants et les mettre dans le 2^{ème} sac.
- Fermer le 2^{ème} sac en serrant bien.

- Se laver les mains systématiquement après avoir manipulé des oiseaux.

- Nettoyer ses bottes et ses vêtements après la manipulation.

En cas de doutes n'hésitez pas à téléphoner au service technique de la FDCRML.



Recherche trichines chez le sanglier

Pour rappel, les analyses trichines sont obligatoires pour l'utilisation de viande de sanglier dans les repas associatifs (banquet de fin de chasse, repas des aînés, etc...) et pour sa commercialisation.

Deux options sont possibles :

Acheminer par ses propres moyens un échantillon de langue et les piliers du diaphragme au laboratoire de Montbrison avec des modalités à définir avec eux :

LDA 42 - ZI de Vaure - Avenue Louis Lepine - BP 207
42605 MONTBRISON CEDEX - T. 04.77.58.28.05

Ou profiter d'envois groupés via le laboratoire VETAGROSUP à Marcy l'Etoile pour le laboratoire de Grenoble.

Si vous décidez de déposer **vos échantillons** au **Laboratoire des Leptospires et d'Analyses Vétérinaires de Marcy l'Etoile** avec la **fiche d'état initial**, il est impératif que l'échantillon de langue apporté au laboratoire vétérinaire de Marcy l'Etoile soit congelé depuis moins de 7 jours ou réfrigéré depuis moins de 7 jours après la mort de l'animal.

Vous ne pouvez plus attendre pour regrouper vos échantillons.

de sangliers abattus entre le mercredi et le dimanche et de les congeler le lundi avant leur dépôt au LAV au plus tard le lundi suivant.



De nombreuses demandes pour piéger en milieu urbain

Tous les ans, nous enregistrons de nombreux appels au sujet de dégâts d'Espèces Susceptibles d'Occasionner des Dégâts (ESOD) en milieu péri urbain voire urbain.

L'isolation des habitations est souvent mal menée par les fouines, les baies vitrées victimes des becs des corneilles noires, le vacarme des corbeaux freux gênant pour les riverains, etc.

Les pièges de catégorie 4

Parmi les 4 catégories de pièges aujourd'hui autorisées, les pièges à lacets sont très efficaces. Parmi cette catégorie, le piégeur dispose de différents modèles. (Bélisle, Billard, Albert, Hingiol ...).

On peut distinguer deux sortes de pièges.

D'une part, les pièges passifs, c'est-à-dire que lorsque le piège se déclenche, c'est l'action de l'animal qui, en reculant ou en sautant, serre le lacet sur la patte. (Exemple : Albert, Bélisle).

Et d'autre part, les pièges actifs. Lorsque le renard déclenche le piège, c'est un système du piège généralement un bras qui vient serrer le lacet sur la patte de l'animal. (Exemple : Maroq, Maruejous, billard...).

Ces différents pièges sont principalement utilisés pour capturer le renard. Différentes techniques peuvent être employées : Le tas de sable, le charnier, le jardinet, le tas de fumier. Comme pour toutes catégories de pièges, le piégeur se doit de respecter la réglementation en vigueur.

Dans de nombreux cas, il y a une association de chasse et nous dirigeons les plaignants vers celle-ci.

Il ne faut pas oublier de leur faire remplir une déclaration de dommages causés par les ESOD, et de prendre des photos.

Le classement des espèces sur l'arrêté ministériel en dépend.

La nouvelle liste des ESOD pour le département du Rhône sera publiée en 2023 pour une application au 1^{er} juillet 2023.



Les droits et devoirs du piégeur utilisant les pièges de la 4^{ème} catégorie :

- Homologation du piège
- Agrément du piégeur
- Marquage du piège avec le N° d'agrément du piégeur
- Déclaration de piégeage en Mairie
- Visite des pièges dans les 2 heures qui suivent le lever du soleil
- Relevé journalier (carnet du piégeur) et compte rendu annuel des prises (en ligne à partir du 1^{er} juillet 2023)
- Fixation à un point fixe ou mobile (1 attache + 1 émerillon ou tout système ayant la même fonction).

Commande groupée de pièges

La FDCRML organise une nouvelle commande groupée pour fournir aux associations de chasse adhérentes du matériel efficace et à moindre coût.

Les présidents d'associations de chasses affiliées à la FDCRML ont reçu un dossier qui leur permet de commander à moindre coût du matériel efficace pour agir sur les territoires de chasse.

Nouveauté cette année, possibilité de commander le piège Hingiol.

Le matériel commandé à l'exception des postes de tirs surélevés sera distribué samedi 18 mars 2023 de 7h00 à 10h30. Ce temps de rencontres et d'échanges sera également l'occasion de réaliser un atelier de remise à niveau en piégeage à 10h30 et d'obtenir des conseils de la part du service technique de la FDCML sur l'aménagement des territoires de chasse. **Attention, retour des bons de commande (avec le règlement si nécessaire) avant le 15 janvier 2023.**

Journée nature à THEL

Le lundi 2 mai 2022 la classe de CE-CM de Thel a bénéficié d'une animation nature. Par la suite, les élèves ont réalisé un article pour expliquer cette journée (ci-dessous). Merci à Patrick Girardeau alias Patou, de nous accompagner chaque année lors des sorties nature à Thel.



On est parti avec Capucine (animatrice de la «fédération de chasse du Rhône») et Patou (chasseur de Thel) chercher des indices laissés par les animaux dans la campagne autour de Thel. C'était très bien car nous avons trouvé plein d'indices !

Les indices

Nous avons trouvé des indices de présence d'animaux :

- des crottes de fouine
- des frottis de chevreuil (quand il se frotte les bois contre un arbuste)
- des plumes de pigeon ramier
- des coulées (ce sont des passages d'animaux)



- des galeries de petits rongeurs
- des coups de nez de sangliers, ça s'appelle aussi des boutis
- des régalis (ce sont des traces au sol laissées par le chevreuil quand il fait un frottis)
- deux nids d'oiseau
- des noisettes mangées par des animaux (écureuil, oiseaux, vers)
- des fientes d'oiseaux



Les animaux

Nous avons entendu un faisan et des pigeons ramiers.

Nous avons vu :

- un lièvre
- un faucon crécerelle
- un couple de buses variables
- des fourmis
- beaucoup de tiques
- un corbeau
- des pigeons ramiers
- un rougequeue noir



Le CCAS, un nouveau public pour les animations nature

La Fédération des Chasseurs du Rhône a été sollicitée par le Centre Communal d'Action Sociale de Tarare afin d'organiser une matinée placée sous le thème de la nature le mercredi 19 octobre. C'est dans les locaux de l'hôtel de ville de Tarare qu'un groupe de seniors était accueilli autour d'un café afin de partager un moment convivial en compagnie de Capucine Giraud (animatrice nature à la FDCRML) et Emilie Sapin (stagiaire à la FDCRML).

Dans un premier temps, une présentation de la fédération et son rôle ont été évoqués. Très impliqués, les seniors ont questionné les animatrices autour du monde de la chasse ainsi que certaines espèces animales présentes à Tarare.

Ensuite, le groupe s'est rendu au chemin du Maroc pendant une heure pour une balade en forêt afin de découvrir les indices de présence de cette mystérieuse faune sauvage.



Les participants étaient surpris des indices rencontrés (frottis de chevreuil, coulées, empreintes de chevreuil...).

Grâce au livret pédagogique, les plus assidus prévoient de revenir pendant les vacances avec leurs petits-enfants.

Piégeurs du Rhône

Une association regroupant actuellement 60 piégeurs, existe dans votre département.

Cette association vous apporte grâce à l'UNAPAF, une assurance responsabilité civile lors de votre piégeage, et une information instantanée sur les nouvelles directives préfectorales ou ministérielles.

Le siège social est basé à MARCILLY D'AZERGUES où se tient l'AG annuelle début juin.

La cotisation annuelle est de 10€ elle comprend l'assurance et le buffet lors de l'AG, pour la première année un droit d'entrée de 3€ plus un écusson à 8€ s'ajoutent au 10€ soit un total de 21€.

Possibilité pour l'association de passer commande de pièges, auprès de la Fédération des Chasseurs du RHONE lors de la commande groupée et cela à titre individuel

Actuellement, environ 650 piégeurs sont actifs dans le RHONE, 1 sur 10 est couvert par une assurance responsabilité civile

PRESIDENTS d'Associations de chasse pensez au travail que réalisent vos piégeurs, 10€ c'est le prix d'un faisan alors pensez à faire assurer vos piégeurs.

Pour tous renseignements : Tél. 07 87 00 20 95

Mail : roger.fabi84@orange.fr



Le Président BOYER Christian

La venaison, de la découpe à l'assiette



Le 13 octobre dernier, l'ARCGG a organisé avec succès une soirée sur le thème : « La Venaison, de la découpe à l'assiette »

La FDCRML a ainsi été enchantée d'accueillir à La Tour de Salvagny Maurice TROLLET, boucher MOF qui a pu faire une démonstration de la mise en valeur de la Venaison, sa découpe, ses astuces de cuisson...

Faire découvrir et accepter la chasse "par l'assiette" est un axe important de communication que chaque chasseresse et chasseur peu développer avec le produit de sa chasse.

Les périodes de fêtes sont des moments privilégiés pour le partage et la dégustation de venaison.



Rencontres Saint Hubert le 8 octobre 2022 à Chasselay



Cette année, Bernard Garrigue, ancien Délégué Départemental du Rhône, a cédé la place à Alexandre Courbey : les Rencontres Saint Hubert ont ainsi changé de lieu et c'est l'association de chasse de Chasselay qui les a accueillies.

Outre le Rhône, c'est aussi l'Isère et la Loire qui ont participé à cette belle journée : 25 chiens (braque du bourbonnais, setter anglais, petit épagneul de munster, springer) ont montré leurs aptitudes.

Voici les champions jugés par Bernard GARRIGUE et Patrick RIVOIRE :

Pour le Rhône :

Catégorie chasseur avec chien spaniel non trialisant : **Hugo DUQUENOY** avec Salto (mâle springer spaniel)

Catégorie chasseur chien d'arrêt trialisant : **Hubert BOTTON** avec O'Malley des Etoiles de Woodcock (petit épagneul de Munster)

Catégorie chasseur avec chien d'arrêt : **Hubert BOTTON** avec Ranche de la Ranche du Chêne (petit épagneul de Munster)

Catégorie junior avec chien d'arrêt : **Chloé QUILLARD** avec Pif de Thorlak (setter anglais)

Calendrier des manifestations AFACCC 2023

18 et 19 février à St Didier sous Riverie
(Rdv à 7h15 au boulodrome) :
épreuve de meutes sur lièvre.

4 et 5 mars à St didier sur Beaujeu, Lamure sur Azergues, Poules les Echarmeaux, Claveisolles et Marchampt
(Rdv 7h15 salle des fêtes de Claveisolles) :
épreuve de chiens rapprocheurs sur sanglier.

26 mars à St Forgeux
(Rdv 7h30 à la salle des fêtes) :
journée pédagogique de démonstration de meutes sur chevreuil et lièvre.



S'équiper Partager Voyager Rencontrer

Du 24 au 27 mars 2023

PARC DES EXPOSITIONS
L'ÎLE L'AUMÔNE
ALLÉE DES ÎLES ÉRIC TABARLY
78200 MANTES-LA-JOLIE

► Autoroute A13 sortie N°11 /

Salon de la Chasse et de la Faune Sauvage

www.salondelachasse.com / +33 (0)1 34 78 98 44

Un chasseur identifie un chat forestier dans une vidéo de piège photographique à DOMMARTIN.

Les chasseurs sont souvent les premiers observateurs de la nature. La mise à disposition de nouvelles technologies, comme les pièges photographiques performants accompagnés financièrement par la région AURA, permettent aujourd'hui d'authentifier les observations rares et intéressantes.

Pierre COUTURIER, chasseur de Dommartin, formé à l'utilisation de pièges photographiques par la FDC 69 a réussi de nombreuses vidéos de qualité sur la faune sauvage permettant ainsi d'inventorier la diversité faunistique de la commune avec les pièges photographiques financés par la région AURA.

Sur l'une de ses vidéos automatiques et nocturnes, réalisée le 12 septembre 2022 à 5h41, il pense identifier une espèce considérée comme non présente sur le territoire communal : un chat forestier (*Félis silvestris*).

Pour confirmer son observation, il interroge le service technique fédéral qui saisit le spécialiste du chat forestier en France, François LEGER de l'OFB et lui adresse la vidéo.

François LEGER nous confirme en ses termes cette observation exceptionnelle aux portes de la Métropole Lyonnaise :

«J'ai visionné la vidéo et au regard des critères de pelage visibles (fond de pelage, flancs, raie spinale, queue) mais aussi des critères secondaires (comme le dessin cervical et la couleur des tarsi) nous pouvons confirmer que ce spécimen présente, au regard du pelage, un phénotype silvestris (chat forestier).

J'ai regardé où se trouvait la commune de Dommartin (au nord-ouest de Lyon).

Nous sommes déjà sur le Plateau du Lyonnais et effectivement en dehors de l'aire habituelle de détection du chat forestier.

Le chat forestier montre actuellement des velléités d'expansion dans pas mal de secteurs en France et le secteur de Rhône-Alpes n'échappe pas à la règle.

Pour moi, cette présence s'explique vraisemblablement par le développement des populations des Monts du Beaujolais mais pas que.

Nous observons, dans l'Ain voisin, une présence de plus en plus affirmée du Chat forestier dans la Dombes où les habitats favorables ne manquent pas.

La dispersion depuis la Dombes gagne, vers l'ouest, la rive gauche de la vallée de la Saône et pourrait expliquer, par expansion, son observation en rive droite de la Saône dans votre département du Rhône jusque dans le secteur de Dommartin.»

Certains observateurs naturalistes considèrent toutefois qu'un pourcentage de chats forestiers sont en fait des chats hybrides, nés de l'accouplement d'un chat sauvage et d'un chat domestique (ou chat haret) et précise que ce mélange pourrait à terme conduire à la disparition de l'espèce sauvage.

Un Lynx vu et filmé par des chasseurs dans le Haut Beaujolais

Le 12 novembre dernier, plusieurs chasseurs ont eu l'opportunité d'observer et même photographier et filmer un Lynx dans les Monts du Beaujolais.

Observation qui reste exceptionnelle tout comme la qualité de la vidéo réalisée par un des chasseurs.

Félicitations à tous les chasseurs qui ont encore une fois prouvé la place de la chasse comme sentinelle de l'environnement.



Belle battue administrative à Millery

C'est sur convocation du président de l'association de chasse de Millery que le Samedi 16 Juillet 2022 s'est déroulée sur le territoire de la commune une battue administrative en vue de limiter les dégâts produits par le renard dont la population devenue trop importante s'est installée et occasionne des dommages importants aux activités agricoles et avicoles.

Patrick le valeureux et dynamique Président de l'association de chasse a pour cela ratissé large en conviant pour l'occasion, les chasseurs du village et en complément fait appel au service des lieutenants de louveterie du secteur et des secteurs environnants, suivit en renfort comme il se doit, de leurs traqueurs, hommes chevronnés et rompus à ce genre d'exercice, bien évidemment tout ce beau monde est accompagné par leurs fidèles compagnons les chiens, créancés spécifiquement dans la voie du renard.

Le rendez-vous est fixé à 5h15 à l'ancienne gare et ce n'est pas moins de 65 fusils qui se retrouvent autour d'un café préparé et servi par les chasseurs locaux. Les discussions vont bon train tandis que la feuille de battue se remplit.

La matinée s'annonce radieuse avec une Météo favorable et la température est déjà de 16°. Elle va grimper de façon rapide, pour atteindre 25° vers 10h.

Les consignes de sécurité et les directives sur la manœuvre à adopter ce matin sont données par les louvetiers et c'est sans problème que les chefs de lignes sur ordre de Patrick rassemblent leurs équipes afin de les poster aux passages stratégiques, le but étant de bien cerner l'enceinte traquée et de mener une action efficace en privilégiant la sécurité.

6h25, le début de battue sonne et résonne dans les sous-bois. Les postés bien réveillés se préparent et se concentrent pour un éventuel tir, car déjà les chiens impatients d'en découdre sont découplés, encouragés par la voix de leurs maîtres et, ensemble fouillent et traquent d'un pas décidé bois, haies, boqueteaux, friches et ronciers pour déloger les renards de leurs repères.

Déjà les menées se font entendre, des coups de fusils claquent et réveillent la campagne, quelques lièvres en profitent pour déguerpir vers des lieux plus tranquilles, tandis que plus haut en bordure des vignes un posté annonce un chevreuil qui se dérobe discrètement.

En même temps que l'heure avance, la température monte et se fait sentir intensément, dissipant la faible humidité du sol et les menées des chiens se font plus restreintes, leurs efficacités en souffrent, ostensiblement les heures s'égrènent et peu à peu dans la futaie le calme revient, les chiens se taisent, obligeants les traqueurs à les arrêter, ils ont fait le métier et pour récupérer trouvent aux pieds des remorques de transport de grandes gamelles d'eau pour apaiser enfin leur soif. Ils ont bien œuvré et l'ont bien mérité.

Dans le même temps, une trompe sonne la fin de traque, bien répétée par les postés aux quatre coins des enceintes chassées, annonçant la fin de battue, tandis qu'au village les cloches de l'église carillonnent et annoncent 10 heures.

A Millery, la tradition est respectée, c'est bien connu, encouragée par Patrick, la convivialité est de mise et pour cela tous nos chasseurs se retrouvent à l'ombre, sous quelques cerisiers de la plaine ou des tables rapidement installées, reçoivent plateaux de charcuterie, fromages et autres breuvages colorés, pour un casse-croûte vite improvisé mais chaleureux.

Cinq renards sont tombés sous les plombs des chasseurs. Les anecdotes se répandent dans l'assemblée, une certaine plénitude enjouée règne, et notre président heureux, satisfait du bon déroulement et du résultat obtenu pendant cette battue, remercie amicalement tous les participants, en soulignant l'excellent travail des lieutenants de louveterie et de leurs équipes traqueurs et chiens associés.

La battue est terminée, nos chasseurs sereins et souriants se saluent joyeusement et regagnent les voitures, le soleil est déjà haut dans le ciel.

JF/D.



CHASSE PASSION

Hervé Boitier

Joyeux Noël 2022 et bonnes fêtes de fin d'année !!!

Du jamais vu en France !!!

Du 1^{er} au 31 décembre, je vous propose un destockage massif de tout ce qui se trouve dans le magasin.

*Armes Optiques Munitions
Vêtements Coutellerie Accessoires*



**Fermeture exceptionnelle le samedi matin 10 décembre.
Exceptionnellement ouvert le samedi 24 décembre de 14h30 à 17h30.**

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 9h-12h et 14h30-19h, samedi 9h-12h.

Fermé le mercredi.

84 Place Neuve 67930 Saint Laurent de Chamousset. Tél. 04 72 19 76 38.

Banque, assurance, téléphonie...

Au Crédit Mutuel, nous ne sommes pas différents sans raison.

Rejoindre une banque qui appartient
à ses clients, ça change tout.

Le Crédit Mutuel, banque coopérative, appartient à ses 8,3 millions de clients-sociétaires.

Crédit Mutuel

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel et Caisses affiliées, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros,
4 rue Frédéric-Guillaume Raiffeisen, 67913 Strasbourg Cedex 9, RCS Strasbourg B 588 505 354 - N° Orias : 07 003 758.



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

La Région soutient les chasseurs

- Amélioration des conditions de chasse
- Préservation et amélioration de la biodiversité
- Communication et partage de l'espace

2022-2024 : 3,8 millions d'euros investis par la Région